

**BUREAU
COMMUNAUTAIRE****29 NOVEMBRE 2023****RELEVÉ DE DECISIONS**

Prénoms NOMS	Qualité	Présents	Excusés	Procuration à
André TALARMIN	Président	X		
Marguerite LAMOUR	1 ^{ère} vice-présidente		X	
Gilles MOUNIER	2 ^{ème} vice-président	X		
Viviane GODEBERT	3 ^{ème} vice-présidente	X		
Guy COLIN	4 ^{ème} vice-président	X		
Pascale ANDRE	5 ^{ème} vice-présidente	X		
Jean-Noël BRIANT	6 ^{ème} vice-président	X		
Anne APPRIOUAL	7 ^{ème} vice-présidente	X		
Stéphane CORRE	8 ^{ème} vice-président	X		
Sylviane LAI	9 ^{ème} vice-présidente	X		
Lucien KEREBEL	10 ^{ème} vice-président	X		
Michel JOURDEN	membre	X		
Christophe COLIN	membre	X		
Jean-Luc MILIN	membre	X		
Didier DELHALLE	membre		X	André TALARMIN
François LE HIR	membre	X		
Antoine COROLLEUR	membre		X	
Yves ROBIN	membre	X		
Reun TREGUER	membre	X		

M. QUILLEVERE Bernard, Maire de Milizac-Guipronvel, M. AUDREN Bertrand, Maire de Plougonvelin et Mme CARIOU Gisèle, Maire de Ploumoguier, sont présents à la réunion.

M. BERTHEVAS Jean-Jacques, maire de Trébabu, est excusé.

Sébastien BIVILE et Marie-Christine LAINEZ représentent respectivement les communes de Ploudalmézeau et de Plourin, dont les maires sont absents.

DOSSIERS DELIBERATIFS

DIRECTION GENERALE

- 1) Approbation du procès-verbal du Bureau du 18 octobre 2023.....3

RESSOURCES ET MOYENS

FINANCES / COMPTABILITE / ACHAT

- 3) Aides communautaires - rappel du règlement financier et des modalités applicables pour 2024....4

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 4) Projet de cession foncière sur la zone d'activité de Pen ar Menez à Locmaria-Plouzané.....5
5) Demande de subvention de l'association Agri deiz pour l'organisation du Festival de l'agriculture et de l'élevage.....6

URBANISME / AMENAGEMENT

- 6) Demande de subvention auprès de la DRAC pour des travaux d'aménagement et de sécurisation du monument historique du phare de la Pointe Saint Mathieu.....7
7) Délégation au Président de l'attribution du marché PLUI-H.....8

SERVICES A LA POPULATION

CULTURE ET MUSIQUE

- 8) Subvention Région - Culture - Fête de la Bretagne / Ecole de musique d'Iroise.....8
9) Investissements 2023 de l'école de musique d'Iroise - autorisation de solliciter les subventions...12

OPERATIONS, EXPLOITATION ET TRANSITIONS

- 10) Délivrance d'autorisation d'occupation temporaire - Projet photovoltaïque Plouarzel.....13

EAU

- 12) Attribution du marché de renouvellement du réseau AEP et extension du réseau EU avec création d'un poste de relevage sur Mescouezel à Locmaria-Plouzané - M23-101.....15
13) Attribution du marché de contrôle de réception des réseaux d'eau potable et d'eaux usées - A23-06.....16
14) Attribution du marché de renouvellement de réseau d'eau potable sur le Carpont à Lampaul-Ploudalmézeau - M23-129.....17

ASSAINISSEMENT

- 15) Attribution du marché des interventions d'hydrocurage sur ouvrages et réseaux d'assainissement collectif - A23-08.....18
16) Projet d'extension de la station d'épuration de Kervoulou à Plouarzel.....19

17) Contrat d'achat de surplus d'électricité relatif à la production photovoltaïque des STEP.....21

INGENIERIE TERRITORIALE

18) Aide communautaire - Plouarzel - voirie communautaire - route de Kéranguéné.....22

19) Aide communautaire - Plouarzel - voirie communautaire - route de Porstévigné.....23

20) Demande de subvention DETR 2024 portant sur les travaux d'aménagement des abords du cénotaphe à la Pointe Saint Mathieu.....24

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE

URBANISME / AMENAGEMENT

23) Demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour le projet d'aménagement d'un local pour l'opération Habitat Jeunes / Office de tourisme communautaire.....26

SECRETARIAT DE SEANCE

Monsieur le Président propose que Mme Viviane Godebert assure le secrétariat de la séance du bureau.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIERS DELIBERATIFS

DIRECTION GENERALE

BC2023-11-01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 18 OCTOBRE 2023

Exposé

Un procès-verbal des réunions des instances délibérantes est établi après chaque réunion et est soumis à l'approbation de l'instance concernée lors de la réunion suivante.

Délibération

Vu le procès-verbal établi à la suite de la séance du bureau communautaire en date du 18 octobre 2023.

Il est proposé aux membres du bureau communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2023.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

RESSOURCES ET MOYENS

FINANCES / COMPTABILITE / ACHAT

BC2023-11-03 : AIDES COMMUNAUTAIRES - RAPPEL DU REGLEMENT FINANCIER ET DES MODALITES APPLICABLES POUR 2024

Exposé

Un bilan des aides communautaires allouées et non soldées est joint en annexe.

Il est fait rappel des dispositions du règlement financier adopté par le conseil communautaire qui dispose dans son article 7 « DÉLAIS DE VALIDITÉ ET CADUCITÉ DES SUBVENTIONS » :

« L'opération devra avoir connu un commencement d'exécution dans les 2 ans suivant la notification. L'inobservation de cette formalité entraîne automatiquement la caducité de la décision d'attribution de la subvention ou du fonds de concours.

La subvention est également caduque si les dépenses ne sont pas conformes au programme initial présenté lors de la demande.

Dans tous les cas, le bénéficiaire doit fournir toutes les pièces justificatives nécessaires au paiement du solde de la subvention dans un délai maximum de 4 ans à compter de la notification de la subvention ou du fond de concours, sous peine de caducité d'une part et dans un délai maximal de 6 mois après l'achèvement des travaux d'autre part.

En cas de difficulté juridique observée dans le déroulement du projet, une demande de dérogation sur le délai de réalisation pourra être sollicitée. »

En conséquence, il est demandé aux communes concernées par des aides non réclamées depuis plusieurs années de solliciter leurs versements sous un délai de 3 mois, avec les pièces justificatives nécessaires. Il s'agit prioritairement des aides allouées des années 2015, 2016, 2017 et 2018. A défaut, ces aides seront considérées comme définitivement caduques. Bien entendu, pour les aides accordées les années suivantes, 2019 et 2020 spécialement, peuvent être également réclamées comme précisées dans le règlement financier.

A l'issue du délai de trois mois courant à partir de la présente délibération, et pour toutes les nouvelles aides à compter de leur attribution, les modalités inscrites au règlement financier seront strictement observées à savoir une caducité de l'aide sans commencement de travaux avant un délai de deux ans à compter de son attribution et de fin de travaux sous 4 ans. En effet, la non application de ces dispositions met à mal la sincérité budgétaire et oblige la communauté à provisionner les besoins d'emprunt en conséquence.

Délibération

Vu le règlement financier

Considérant l'importance d'une bonne gestion des fonds alloués et d'une bonne appréciation des besoins de financement communautaires,

Il est proposé :

- d'adresser à chaque commune un tableau recensant les aides communautaires accordées sous réserve du respect des dispositions du règlement financier,

- d'accorder un délai de trois mois pour régulariser leurs demandes de financement de l'aide accordée,
- d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024 les dispositions de l'article 7 du règlement financier pour toutes les aides non caduques à ce jour et pour toutes les nouvelles aides communautaires.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

BC2023-11-04 : PROJET DE CESSION FONCIERE SUR LA ZONE D'ACTIVITE DE PEN AR MENEZ A LOCMARIA-PLOUZANE

Exposé

Depuis de nombreuses années, la Communauté de communes a engagé une politique de développement économique ambitieuse et volontariste en développant un maillage de zones d'activités, en créant des réserves foncières et en proposant une offre immobilière diversifiée et adaptée aux différents besoins (artisanat, commerce, petite industrie, tertiaire).

Aujourd'hui, cette stratégie se doit de prendre en compte les enjeux du renouvellement urbain et de la requalification de friches industrielles et artisanales afin de lutter contre l'étalement urbain qui fait peser une forte pression foncière agricole.

C'est dans ce cadre que la Communauté de communes porte depuis plusieurs mois un projet de requalification de la friche dite « Kanabeach » sur la zone d'activités communautaire de Pen ar Menez en la commune de Locmaria-Plouzané.

Ainsi, une étude de faisabilité a été confiée au cabinet « L'Atelier de l'Île » afin de synthétiser les caractéristiques urbaines et paysagères du site et de proposer des scénarios d'aménagement et ce, afin de donner à la collectivité des éléments de réflexion et d'évolution d'aménagement de ce secteur de la zone. Ce travail a permis d'aboutir à un schéma directeur d'aménagement qui a pour objectifs de garantir un bon niveau de densité, d'optimiser le foncier, de mutualiser certains espaces communs (dont les stationnements) et de favoriser les déplacements doux au sein de la zone, en lien avec le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM).

Sur cette base, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée et c'est le cabinet Urbateam qui a été retenu.

Aujourd'hui, la Communauté de communes a été approchée par un industriel de la région. Afin de poursuivre son développement, cet acteur économique recherche un site d'environ 7000/8000 m² pour y installer ses futures capacités de production.

Dans un 1^{er} temps, sur l'année 2024, le projet consisterait en la réhabilitation du bâtiment en friche, puis dans une seconde phase, à horizon 2026, une extension du bâti d'environ 2 000 m² serait engagée. Il semblerait donc que le site de Pen ar Menez soit une réelle option pour lui sous réserve qu'il puisse disposer d'un engagement de la Collectivité à lui céder le foncier et ce, afin de lui permettre d'engager son projet dans le meilleur délai.

Lors d'une rencontre avec son maître d'œuvre, le 27 octobre dernier, les représentants de la Communauté de communes ont exprimé leur intérêt pour accueillir ce porteur de projet sur la zone

au regard du caractère innovant de l'entreprise, de ses perspectives de développement et du potentiel de création d'emplois. Toutefois, il a été demandé que ce projet puisse s'intégrer dans le programme global de réaménagement du site qui va faire l'objet d'un permis d'aménager d'ensemble. En effet, il est nécessaire de rester en cohérence avec les orientations d'aménagement définies et de traiter de manière globale les questions sur les dessertes et circulations routières, les réseaux (EU, AEP, EP, télécom), les stationnements, les cheminements doux, ...

Le maître d'œuvre doit fournir prochainement un plan de masse du projet global qui précisera la superficie et les délimitations de la parcelle, l'implantation des futurs bâtiments, les zones de stationnements et les accès.

Les négociations ont été engagées sur la base d'une cession d'une parcelle d'environ 7500m², comprenant le bâtiment en friche, au prix de 250 000€. Pour rappel, l'intégralité du site, d'une superficie globale de 19 258 m², a été achetée au prix de 230 000€.

Le service des Domaines a été saisi le 03 novembre 2023.

Pour confirmer l'engagement de la Communauté de communes, il est proposé d'autoriser le Président à signer une promesse de vente dans les prochaines semaines sur la base du montant négocié de 250 000€.

Il est bien précisé que l'engagement définitif et le prix de cession seront soumis à l'approbation du Conseil communautaire, compétent en la matière.

Délibération

Il est proposé de :

- s'exprimer sur la demande du porteur de projet présentée ci-dessus,
- autoriser le Président à signer une promesse de vente d'un montant de 250 000€ pour une parcelle d'une superficie d'environ 7 500 m² et comprenant le bâtiment en friche.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

BC2023-11-05 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AGRI DEIZ POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Exposé

Agri Deiz, le festival de l'agriculture et de l'élevage du Finistère, se tiendra les 29, 30 et 31 mars 2024 à Brest au Parc expo de Penfeld, avec le soutien de Brest Métropole.

Agri Deiz est une association née en 2014 à la suite de la fusion des festivals de l'agriculture et de l'élevage de Morlaix et de Quimper, existants depuis plus de 30 ans.

Le bureau de l'association est composé uniquement d'agriculteurs et d'éleveurs du Finistère. Leur mission est d'organiser chaque année, alternativement jusqu'à présent, à Quimper et Morlaix, le Festival de l'agriculture et de l'élevage du Finistère qui constitue l'une des principales manifestations agricoles du Département qui accueille près de 20 000 visiteurs à chaque édition.

Par cet évènement, ils souhaitent mettre en lumière les métiers et contribuer au partage des connaissances en rapprochant, le temps d'un week-end, le grand public de l'agriculture, avec pédagogie et transparence. Des actions seront également proposées en direction des écoles primaires.

Pour 2024, les organisateurs ont fait le choix de délocaliser le festival à Brest afin de lui donner une plus grande dimension, de toucher un public plus large et de faciliter le rassemblement du monde agricole du Sud et du Nord Finistère.

L'association sollicite un soutien financier auprès des collectivités territoriales du Département pour permettre d'équilibrer le budget de cet évènement. Pour la Communauté de communes, la demande de subvention porte sur un montant de 8 000€.

Délibération

Considérant la demande de subvention de l'association par un courrier en date du 26 octobre 2023,

Il est proposé de :

- se prononcer sur cette demande de subvention de l'association Agri Deiz pour l'organisation de l'édition 2024 du festival de l'agriculture et de l'élevage,
- de fixer le niveau de subvention,
- d'autoriser le Président à inscrire les crédits au BP 2024.

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE – ACCORD
POUR UN MONTANT DE 2 000 €**

URBANISME / AMENAGEMENT

BC2023-11-06 : DEMANDE DE SUBVENTIION AUPRES DE LA DRAC POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE SECURISATION DU MONUMENT HISTORIQUE DU PHARE DE LA POINTE SAINT MATHIEU

Exposé

Depuis le 1er janvier 2018, Pays d'Iroise Communauté est compétent pour aménager, valoriser, entretenir et exploiter le site touristique et patrimonial de la Pointe Saint Mathieu, par transfert de compétence du Syndicat d'Aménagement de la Pointe Saint Mathieu.

Le phare Saint-Mathieu constitue une silhouette emblématique du Finistère, classé au titre des monuments historiques. Il est l'ouvrage culminant de ce site. Depuis 2007, Pays d'Iroise Communauté en a la gestion, déléguée par le service des phares et balises.

Le projet ci-dessous présenté vise à conforter la place du phare dans la route des phares, route déployée dans le cadre de la destination touristique de Brest Terres Océanes, en y apportant des aménagements visant à sa préservation et à la sécurisation du site. Ce projet prévoit notamment d'améliorer l'accueil et le parcours des visiteurs.

Les dépenses prévues et examinées en lien avec l'architecte des bâtiments de France sont :

Dépenses (intitulé des postes)	Montant HT
Façade placard chambre de veille	6 463.94 €
Main courante en métal	20 722,00 €

Délibération

Il est proposé de :

- autoriser le président à solliciter une subvention pour ces travaux à la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour le site classé au titre des monuments historiques.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

BC2023-11-07 : DELEGATION AU PRESIDENT ATTRIBUTION DU MARCHE PLUI-H

Exposé

La communauté de communes est en train d'élaborer son plan local d'urbanisme intercommunal. Pour ce faire, un marché avec été conclu avec l'entreprise Futur Proche en septembre 2021.

Malheureusement, celle-ci a été placée en liquidation judiciaire. Aussi, il n'est pas possible de continuer le marché initial conclu. Un nouveau marché doit donc être signé avec une autre entreprise.

Afin de ne pas ralentir la procédure d'élaboration du PLUI, il est proposé de déléguer au Président la signature du futur marché.

Délibération

Vu la délibération n°CC2020_07_12 du 17 juillet 2020 fixant les compétences des instances communautaires concernant l'attribution des marchés publics,

Considérant qu'un marché concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal a été lancé,

Considérant qu'il est nécessaire d'optimiser le planning en attribuant le marché au plus tôt,

Il est proposé de déléguer l'attribution du marché au Président.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

SERVICES A LA POPULATION

CULTURE ET MUSIQUE

BC2023-11-08 : SUBVENTION REGION - CULTURE - FETE DE LA BRETAGNE / ECOLE DE MUSIQUE D'IROISE

Exposé

Une année spéciale Bretagne est organisée par l'École de musique d'Iroise sur tout le territoire avec en point d'orgue le tremplin musical *Nouvelle Scène Fest noz* qui aura lieu le 25 mai 2024 pendant la Fête de la Bretagne. La Région subventionne les projets en lien avec la Fête de la Bretagne à hauteur de 40 % du budget dans un plafond de 10 000€. Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser le Président à solliciter cette subvention.

1. Critères d'éligibilité

- Créer un événement festif spécifiquement pour la Fête de la Bretagne aux dates proposées par la Région Bretagne ;
- Bénéficier d'un financement public autre que celui de la Région ;
- Rémunérer les intervenants (artistes, techniciens, etc) en cas de recours à des professionnels ;
- Permettre aux habitants de concevoir leur événement, de participer bénévolement à son organisation, d'y assister et/ou d'y participer.

2. Critères de sélection

- Contribuer à valoriser la diversité des territoires et des savoir-faire : l'artisanat local, les produits de proximité, les savoir-faire des territoires où elle se déroule ;
- S'inscrire dans une Fête de la Bretagne soucieuse des transitions, en priorité écologiques et sociales ;
- Participer à la transmission des patrimoines et patrimoines culturels, des plus anciens aux plus récents ;
- Favoriser l'usage et promouvoir les langues de Bretagne (breton et gallo) ;
- Les propositions innovantes et/ou ayant une capacité à évoluer seront privilégiées ;
- Les événements respectant les quatre valeurs suivantes :
 - o **La transmission** des patrimoines et patrimoines culturels ;
 - o **L'inclusion** (relations intergénérationnelles, attention aux situations particulières des personnes – handicap, précarité, etc.) ;
 - o **La diversité** des identités culturelles, des expressions, des savoir-faire et des territoires de Bretagne ;
 - o **Les transitions** écologiques et sociales (environnement, égalité Femme/Homme, etc.).

La collectivité sera attentive à la diversification et au renouvellement des structures aidées. A ce titre, les initiatives locales citoyennes, non soutenues par ailleurs au titre des politiques régionales, seront privilégiées.

3. Description synthétique du projet

Quoi ?

Le but est de développer l'attrait pour la culture et les musiques bretonnes en pays Léon et sur la communauté de communes du Pays d'Iroise en particulier, à travers un tremplin musical et des actions autour des danses et langues bretonnes.

Création du tremplin « Nouvelle scène fest noz » pour favoriser une approche actuelle des musiques bretonnes : à la fois proches des sources et créatrices et innovantes.

Lieu : centre culturel l'Arcadie, Ploudalmézeau

Date : le 25 mai 2024 de 14h à minuit

Déroulé :

- après-midi passage des groupes sélectionnés en amont ;

- nombreuses animations langue, bagad, jeux bretons, restauration ;
- concerts des élèves de l'EMI ;
- délibération du jury composé de professionnels, de personnalités, de journalistes et d'élus locaux ;
- lots : séance d'enregistrement, création de site internet, 1ere partie du fest noz, mini tournée, places de concert, t-shirt, paniers garnis ;
- initiation à la danse avec l'association Dansal e Gwital et un groupe du Centre Breton d'Art Populaire (CBAP) ;
- fest noz
 - 1ere partie par les gagnants du tremplin,
 - groupe CBAP,
 - Konoz (groupe professionnel),
 - Modkozmik (groupe professionnel).

Pourquoi ?

Contrairement à d'autres territoires, le pays Léon a peu de tradition musicale et l'image de la musique bretonne y est datée. De plus, peu d'événements la mette en valeur actuellement. L'école de musique d'Iroise souhaite développer et encourager les pratiques musicales bretonnes sur son territoire à travers l'enseignement, l'éducation artistique et culturelle et le soutien aux pratiques amateurs (accompagnement, événement pour les identifier comme le tremplin...)

4. Projet à multiples dimensions

a. Matri.patrimonial

- valoriser les patrimoines et patrimoines culturels à travers les musiques, les danses et les langues bretonnes ;
- soutenir des groupes amateurs de musique bretonne / concours-tremplin musical / déclinaison du tremplin Nouvelle scène (dédié aux musiques actuelles) aux musiques de fest noz, sans limite d'âge ;
- favoriser les métissages musicaux, dimension actuelle dans les arrangements, en langue bretonne ou gallo, intérêt pour le collectage, la mise en valeur des sources, la recherche d'authenticité dans l'interprétation (modalité, phrasé, traditions d'interprétation) et/ou la création musicale ou littéraire ;
- encourager la transmission aux jeunes générations :
- année thématique sur les musiques bretonnes à l'EMI avec des cours de formation et culture musicale dédiés,
- ateliers danse,
- ateliers de pratiques collectives orientés sur ces répertoires et encadrement par des binômes d'enseignants musiques traditionnelles et musiques actuelles,
- formation de l'équipe en septembre « Jouer, transmettre et utiliser les musiques bretonnes dans l'enseignement instrumental et vocal » ;
- création de la harpiste Claire Audrey Desnos (Lauréate de l'Interceltique) avec l'orchestre à l'école de Porspoder.

b. Participatif

- appel à bénévoles (usagers de l'école de musique EMI, des associations partenaires et au grand public) ;
- ateliers ouverts aux parents / jour J et pendant toute la Fête de la Bretagne ;
- associations partenaires.
 - Intergénérationnel
- concert des éveils et classes de formation musicale (3-13 ans) ;
- concert des enseignants de l'école de musique ;

- concert commun élèves / enseignants ;
- tremplin amateur ouvert sans limite d'âge.
 - Inclusif
- comité technique (porteurs de projet) mixte ;
- parité dans les membres du jury (2 femmes, 2 hommes).
 - Accessible
- événement festif et familial ouvert à tous ;
- tarif accessible : tremplin gratuit - 5€ entrée au fest noz ;
- déroulé en journée + en soirée ;
- accessibilité aux PMR.

c. Durable

- gobelets consignés ;
- utilisation de vaisselle et couverts non jetables ;
- produits et artisans locaux. Artisans alimentaires : charcuterie (Plouarzel), bière (Ploumoguier), crêpes artisanales ;
- lien vers les plateformes de covoiturage / Ouestgo-Breizhgo.

d. Valoriser les langues et cultures bretonnes / Lien avec d'autres associations

Musiques

- ateliers danse animés avec Dansal e gwital / présentation des costumes locaux ;
- groupes musicaux amateurs du Centre Breton d'Art Populaire (Brest) ;
- animation du bagadig de Ploudalmézeau An Eor Du / fédération Sonerien.

Langues

- présentation et co-animation en breton du tremplin et fest noz avec les écoles Diwan (Ploudalmézeau et Saint Renan) ;
- reportages en breton avec Arvorig FM ;
- lien avec formation Stumdi / stagiaires > reportages et lien dans les écoles ;
- présentation et animation d'ateliers autour des danses bretonnes en partenariat avec les écoles Diwan (Saint Renan et Ploudalmézeau) et les classes bilingues des Keribin (Ploudalmézeau) ;
- collectage dans la maison de retraite Ty Braz de Plouarzel.

Diversité des territoires et savoir-faire

- restauration privilégiant les artisans locaux engagés dans une démarche de qualité : charcuterie du bout du monde de Plouarzel ; brasserie Arvarus de Ploumoguier, crêpes artisanales faites maison ;
- entreprises du Pays d'Iroise pour la sonorisation (Aber road, Milizac), du Pays de Brest pour la sécurité (BSP, Brest), restauration complémentaire (centre Leclerc, Ploudalmézeau) ;
- ateliers danses en costumes du Pays d'Iroise (associations Dansal e Gwital Ploudalmézeau et Skol pad Saint Renan) ;
- participation de mécènes locaux : artisans, commerces, PME du Pays d'Iroise / dons contre visibilité (communication, affichage, réseaux, banderoles, etc) ;
- partenariat avec la presse locale (Ouest France et Télégramme) pour communiquer sur l'événement.

e. Budget

Budget Nouvelle scène <i>Fest Noz</i>			
Dépenses		Recettes	
Salaires intervenants, vacations jury	2500	Subvention Région Bretagne	5000
Frais déplacement, restauration	370	EMI – Pays d'Iroise	3900
Régie technique	4000	Commune Ploudalmézeau	1400
Sécurité	270	Mécénat privé	1115
Sacem	800	Entrées	1000
Heures complémentaires EMI	1300	Stands	875
Frais restauration	600		
Communication	3450		
Total	13290		13290

Délibération

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'École de musique du 16 octobre 2023,

Il est proposé de :

- approuver le projet et le plan de financement prévisionnel,
- autoriser le président à solliciter la subvention concernant la Fête de la Bretagne et à signer tous les documents relatifs au projet.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

**BC2023-11-09 : INVESTISSEMENTS 2023 DE L'ECOLE DE MUSIQUE D'IROISE -
AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

Exposé

Afin de maintenir en état son parc instrumental et de développer des actions de nature à rendre son offre plus attractive, l'École de musique communautaire investit chaque année dans de nouveaux équipements, à hauteur d'une enveloppe de 20 785€.

Cette année, sont notamment prévues les acquisitions des matériels suivants :

PPI 2023	Objet	pu TTC	Qté	2023	Utilisateurs	Site	Amortissem ent	Catégorie
Matériel musical								
Informatique musicale	Logiciel Live	600	1	600	MAO, MAA	EMI	2	N
Electronique, instruments amplifiés	Theremini	350	1	350	MAA	N, C	4	N
	Piano numérique Yamaha P45	460	1	460	EMI	C	4	N
Etuis, pupitres, stands	Housses timbales	101	3	303	Classe de percussions	C	8	N
	Matériel MAA	500	1	500	Ateliers MAA	EMI	4	R
Percussions	Kool drum/ Hang pan	500	1	500	Classe de percussions-ateliers MAS, handicap	SP	8	N
Vents	saxhorn Bb	650	4	2600	brass band	EMI	8	N
	saxophone baryton	4000	1	4000	big band + orchestre + ensemble sax	EMI	8	R
	Cornet	457	9	4203	Parcours découverte + brass band	EMI	8	R
Polyphoniques	Accordéons diatoniques	700	1	700	Parcours découverte	Sud L	8	N
	Accordéons chromatiques	1900	1	1900	Parcours découverte	C SL	8	N
Cordes	Violoncelle 1/2 Stentor	680	1	680	Parcours découverte + orch à cordes	SL	6	R
	Ukulele	63	3	189	Parcours découverte	C	6	R
	Violon 1/4	380	3	1140	Parcours découverte	N	6	R
	Violon 1/2	380	7	2660	orchestre à corde	EMI	6	N
TOTAL			38	20785				
R	Renouvellement							
N	Nouveau : mise à niveau équipement et nouvelles offres							

Ces achats sont subventionnés par le conseil départemental du Finistère.

Délibération

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'École de musique du 10 janvier 2023,

Il est proposé de :

- autoriser le président à solliciter des financeurs potentiels, et notamment du conseil départemental du Finistère les aides à l'acquisition de matériel musical,
- de demander aux financeurs d'autoriser l'École de musique à procéder aux achats sans attendre la décision de subvention.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

OPERATIONS, EXPLOITATION ET TRANSITIONS

BC2023-11-10 : DELIVRANCE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE - PROJET PHOTOVOLTAÏQUE PLOUARZEL

Exposé

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET, le Président et le Vice-président à l'énergie et au climat indiquent au Bureau Communautaire que la SAS Pays d'Iroise Énergie Solaire a fait part de son projet d'installer une centrale photovoltaïque sur des dépendances routières jouxtant l'équipement sportif du stade de Menez Crenn.

Cette demande a été formulée le 27/04/2023, dans le cadre d'une manifestation d'intérêt spontanée.

Le projet est situé sur la commune de Plouarzel, impliquant deux propriétés en continuité bien distinctes :

- Un parking communal devant le stade de Menez Crenn,
- Une plateforme d'échange Multimodale communautaire.

Le projet consiste en l'installation d'ombrières simples ou doubles de parking d'une puissance installée de 248 64 Kwc, représentant 1 236 m² de panneaux photovoltaïques environ.

Le projet devra garantir minutieusement l'ensemble des usages préexistants notamment en termes de capacité de stationnement et de gabarit de passage d'engin aux abords du stade.

Il est également proposé, dans un objectif de sécurité, de faire évoluer l'éclairage public existant.



Aussi, la Communauté de Communes de Pays d'Iroise a procédé à une publicité pour solliciter tout opérateur économique à manifester son intérêt pour l'occupation de la surface visée appartenant à la Communauté de Communes de Pays d'Iroise et à la commune de Plouarzel, mis à disposition par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire, précaire et révocable du public, conformément à l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

L'avis de publicité commun aux deux maîtrises d'ouvrage fixait la date limite du 29/09/2023 pour manifester son intérêt à présenter un tel projet.

Aucune candidature autre que celle de la SAS Pays d'Iroise Énergie solaire ne s'étant manifestée au 29/09/2023, l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public constituée par les deux parcelles peut donc être délivrée à ladite société.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer une autorisation d'occupation (AOT) de la propriété communautaire à la SAS Pays d'Iroise Énergie Solaire selon les modalités suivantes :

- durée de l'AOT : 30 ans ;
- caractère personnel de la convention : la convention d'AOT ne pourra être transférée à un tiers sans l'accord préalable et formel du conseil communautaire ;
- redevance annuelle : 618 € avec un index annuel d'actualisation (0,5€ /m² de panneau) ;
- prise en charge de la SAS de toutes les étapes de construction, d'exploitation, de maintenance du projet ;

- respect des prescriptions d'usage des parkings existants ;
- en cas de carence du bénéficiaire ou si nécessaire, la Communauté pourra réaliser elle-même les aménagements ou équipements nécessaires, ainsi que le nettoyage des emplacements et installations attribués au bénéficiaire : les frais correspondants seront supportés par le bénéficiaire sans contestation possible ;
- responsabilités : le bénéficiaire est responsable de tout dommage causé par la réalisation, l'exploitation ou l'enlèvement des constructions et installations. Il a la charge des réparations des dégâts causés par lui-même ou ses sous-traitants, aux ouvrages mis à sa disposition ;
- évaluation : annuellement, un rapport sera produit à la communauté de communes du Pays d'Iroise afin de justifier de la bonne exploitation du site ;
- à la fin de la convention pour quelque cause que ce soit, le bénéficiaire est tenu de remettre les emplacements occupés dans leur état primitif, sans prétendre de ce fait à indemnité, sauf volonté de la communauté de conserver les ouvrages en tout ou partie.

Délibération

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P),

Vu le dépôt d'une manifestation d'intérêt spontanée pour le développement d'une installation photovoltaïque par la SAS Pays d'Iroise Énergie Solaire en date du 27/04/2023,

Vu le Plan Climat air énergie de la communauté,

Considérant l'absence d'autres candidatures dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt réalisé,

Il est proposé d'autoriser le vice-président à signer la convention d'occupation du domaine publique de la communauté de communes sous la forme d'une AOT.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

EAU

BC2023-11-12 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP ET EXTENSION DU RESEAU EU AVEC CREATION D'UN POSTE DE RELEVAGE SUR MESCOUEZEL A LOCMARIA-PLOUZANE - M23-101

Exposé

Pays d'Iroise Communauté a décidé de lancer un marché public ayant pour objet l'extension du réseau EU avec création d'un poste de relevage sur le secteur de Mescouezel à Locmaria-Plouzané.

Afin de permettre d'optimiser la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, le service eau et assainissement a également intégré à ce marché la suppression d'un double réseau d'eau potable passant en terrain privé.

Cette consultation en procédure adaptée a été lancée le 12 juillet 2023. A la remise des offres, le 18 septembre, quatre offres ont été réceptionnées. Suite à l'analyse des offres et un avis favorable de la Commission d'achat en date du 18 octobre, il est proposé que Monsieur le Président soit autorisé par le Bureau communautaire :

- A conclure le marché public entre la Communauté de communes et les sociétés suivantes ;

- Lot n°1 (Réseaux AEP et EU) : DLE Ouest pour un montant maximum de 424 339,00 € HT ;
 - Lot n°2 (Poste de relevage) : Premel Cabic pour un montant maximum de 66 498,89 € HT.
- A signer tous les documents inhérents à ce marché, y compris toutes modifications n'induisant aucun changement de son montant global supérieur à 5 %.

Délibération

Vu le code de la commande publique,

Considérant que le marché public ayant pour objet le renouvellement du réseau AEP et extension du réseau EU avec création d'un poste de relevage sur Mescouezel à Locmaria-Plouzané est nécessaire à la Communauté de communes,

Considérant qu'une mise en concurrence par le biais d'une consultation en procédure adaptée a été réalisée,

Il est proposé de :

- autoriser le Président à conclure le marché public entre la Communauté de communes et les sociétés suivantes :
 - Lot n°1 (Réseaux AEP et EU) : DLE Ouest pour un montant maximum de 424 339,00 € HT ;
 - Lot n°2 (Poste de relevage) : Premel Cabic pour un montant maximum de 66 498,89 € HT.
- autoriser le Président à signer tous les documents inhérents à ce marché, y compris toutes modifications n'induisant aucun changement de son montant global supérieur à 5 %.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

BC2023-11-13 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE CONTROLE DE RECEPTION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES - A23-06

Exposé

Pays d'Iroise Communauté a décidé de lancer un marché public ayant pour objet le contrôle de réception des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

L'objectif du service eau et assainissement étant de pouvoir être réactif pour permettre de mandater une entreprise contrôlant les travaux de pose des réseaux d'eaux usées ou d'eau potable.

Cette consultation en procédure adaptée a été lancée le 7 septembre 2023. A la remise des offres, le 2 octobre 2023, trois offres ont été réceptionnées. Suite à l'analyse des offres et un avis favorable de la Commission d'achat en date du 18 octobre, il est proposé que Monsieur le Président soit autorisé par le Bureau communautaire :

- A conclure le marché public entre la Communauté de communes et les société SPAC et CEQ Ouest pour un montant maximum de 360 000 € HT ;
- A signer tous les documents inhérents à ce marché, y compris toutes modifications n'induisant aucun changement de son montant global supérieur à 5 %.

Délibération

Vu le code de la commande publique,

Considérant que le marché public ayant pour objet le contrôle de réception des réseaux d'eau potable et d'eaux usées est nécessaire à la Communauté de communes,

Considérant qu'une mise en concurrence par le biais d'une consultation en procédure adaptée a été réalisée,

Il est proposé de :

- conclure le marché public entre la Communauté de communes et les société SPAC et CEQ Ouest pour un montant maximum de 360 000 € HT,
- autoriser le Président à signer tous les documents inhérents à ce marché, y compris toutes modifications n'induisant aucun changement de son montant global supérieur à 5 %.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

BC2023-11-14 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE RENOUELEMENT DE RESEAU D'EAU POTABLE SUR LE CARPONT A LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU - M23-129
--

Exposé

Pays d'Iroise Communauté a décidé de lancer un marché public ayant pour objet le renouvellement de réseau d'eau potable sur le Carpont à Lampaul-Ploudalmézeau.

Ce marché a pour objectif de répondre à une problématique liée au nombre de fuites sur cette canalisation. Ces travaux permettront d'améliorer le rendement du réseau d'eau potable.

Cette consultation en procédure adaptée a été lancée le 13 octobre 2023. A la remise des offres, le 6 novembre, quatre offres ont été réceptionnées. Suite à l'analyse des offres et un avis favorable de la Commission d'achat en date du 29 novembre, il est proposé que Monsieur le Président soit autorisé par le Bureau communautaire :

- A conclure le marché public entre la Communauté de communes et les sociétés suivantes ;
 - Lot n°1 (Secteur Carpont 1) : TPC Ouest pour un montant maximum de 144 613,50 € HT
 - Lot n°2 (Secteur Carpont 2) : TPC Ouest pour un montant maximum de 138 200,75 € HT
- A signer tous les documents inhérents à ce marché, y compris toutes modifications n'induisant aucun changement de son montant global supérieur à 5 %.

Délibération

Vu le code de la commande publique,

Considérant que le marché public ayant pour objet le renouvellement de réseau d'eau potable sur le Carpont à Lampaul-Ploudalmézeau est nécessaire à la Communauté de communes,
Considérant qu'une mise en concurrence par le biais d'une consultation en procédure adaptée a été réalisée ;

Il est proposé de :

- autoriser le Président à conclure le marché public entre la Communauté de communes et les sociétés suivantes :
 - Lot n°1 (Secteur Carpont 1) : TPC Ouest pour un montant maximum de 144 613,50 € HT
 - Lot n°2 (Secteur Carpont 2) : TPC Ouest pour un montant maximum de 138 200,75 € HT

- autoriser le Président à signer tous les documents inhérents à ce marché, y compris toutes modifications n'induisant aucun changement de son montant global supérieur à 5 %.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

ASSAINISSEMENT

BC2023-11-15 : ATTRIBUTION DU MARCHE DES INTERVENTIONS D'HYDROCURAGE SUR OUVRAGES ET RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - A23-08

Exposé

Pays d'Iroise Communauté a décidé de lancer un marché public ayant pour objet les interventions d'hydrocurage sur ouvrages et réseaux d'assainissement collectif.

Cette consultation en procédure adaptée a été lancée le 3 octobre. A la remise des offres, le 27 octobre, 12 offres ont été réceptionnées. Suite à l'analyse des offres et un avis favorable de la Commission d'achat en date du 29 novembre 2023, il est proposé que Monsieur le Président soit autorisé par le Bureau communautaire :

- A conclure le marché public entre la Communauté de communes et les sociétés suivantes :
 - Lot n°1 (Plougonvelin, Le Conquet, Trébabu, Ploumoguier et Milizac-Guipronvel) : JL Assainissement pour un montant maximum de 120 000 € HT ;
 - Lot n°2 (Locmaria-Plouzané, Saint-Renan, Lanrivoaré, Landunvez, Lanildut et Porspoder) : Servimo AHP pour un montant maximum de 120 000 € HT ;
 - Lot n°3 (Plouarzel, Lampaul-Plouarzel, Brélès, Plourin, Ploudalmezeau et Lampaul-Ploudalmezeau) : SARP Ouest pour un montant maximum de 120 000 € HT.

- A signer tous les documents inhérents à ce marché, y compris toutes modifications n'induisant aucun changement de son montant global supérieur à 5 %.

Délibération

Vu le code de la commande publique,

Considérant que le marché public ayant pour objet les interventions d'hydrocurage sur ouvrages et réseaux d'assainissement collectif est nécessaire à la Communauté de communes,
Considérant qu'une mise en concurrence par le biais d'une consultation en procédure adaptée a été réalisée,

Il est proposé de :

- autoriser le Président à conclure le marché public entre la Communauté de communes et les sociétés suivantes :
 - Lot n°1 (Plougonvelin, Le Conquet, Trébabu, Ploumoguier et Milizac-Guipronvel) : JL Assainissement pour un montant maximum de 120 000 € HT ;
 - Lot n°2 (Locmaria-Plouzané, Saint-Renan, Lanrivoaré, Landunvez, Lanildut et Porspoder) : Servimo AHP pour un montant maximum de 120 000 € HT ;
 - Lot n°3 (Plouarzel, Lampaul-Plouarzel, Brélès, Plourin, Ploudalmézeau et Lampaul-Ploudalmézeau) : SARP Ouest pour un montant maximum de 120 000 € HT.

- autoriser le Président à signer tous les documents inhérents à ce marché, y compris toutes modifications n'induisant aucun changement de son montant global supérieur à 5 %.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : REPORT ANALYSE A POURSUIVRE

BC2023-11-16 : PROJET D'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE KERVOULOU A PLOUARZEL

Exposé

Dans le cadre de l'extension de la station d'épuration de Kervoulou à Plouarzel de 4 700 équivalent-habitant (EH) à ce jour, Pays d'Iroise Communauté a passé un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec le bureau d'étude de SERVICAD.

Les missions souhaitées en AMO par le service eau et assainissement de Pays d'Iroise Communauté sont :

- Valider un pré-programme, ainsi qu'un budget dédié à l'opération ;
- Réaliser le dossier de déclaration loi sur l'eau avec étude d'acceptabilité du milieu récepteur en lien avec le projet ;
- Faire des missions d'AMO pour lancer les consultations annexes (topo, géotechnique, diagnostic amiante/plomb, SPS, CT...), indispensables pour que les entreprises puissent répondre au dossier en conception / réalisation ;
- Réaliser le mémoire technique répondant au standard de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de la demande de subvention ;
- Réaliser le DCE de conception/réalisation de la nouvelle station d'épuration ;
- Réaliser le dépouillement des offres afin de retenir un lauréat pour la conception / réalisation ;
- Assister le maître d'ouvrage dans le suivi des travaux et la réception des travaux.

L'étude de SERVICAD a débuté début d'année 2023.

Une présentation de l'étude a eu lieu le 17 octobre 2023 en présence des services de l'État (DDTM), du service de l'eau et de l'assainissement départemental, du Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement ainsi que du Président de Pays d'Iroise Communauté.

L'un des principaux objectifs de cette étude est de mesurer la capacité de la station de Kervoulou pour couvrir les besoins des communes rattachées à ce système d'assainissement collectif pour les vingt prochaines années, en cohérence avec le schéma directeur d'assainissement communautaire.

En prenant en compte le raccordement des communes de Brélès et de Plourin sur ce système d'assainissement collectif, la capacité nécessaire de la station est évaluée à 9 500 équivalent-habitants.

Le bureau d'études a, par la suite, étudié avec cette nouvelle capacité de traitement, l'acceptabilité du milieu naturel. Les conclusions permettent de valider que le point de rejet actuel de la station d'épuration de Kervoulou est suffisant pour accueillir ce rejet plus important.

En parallèle, les services de l'État demandent à Pays d'Iroise Communauté de régulariser la réutilisation des eaux traitées de la station qui alimentent le golf à proximité de celle-ci.

Deux solutions sont étudiées dans le cadre de cette extension de la station par le bureau d'études :

- Construction d'une nouvelle station d'épuration de 9500 équivalent habitants tout en gardant certains ouvrages de l'ancienne station (stockage). Projet d'investissement évalué à 3 625 000 € HT.
- Augmentation de la capacité de la station d'épuration existante : passage de 4700 à 9500 équivalent-habitants. Projet d'investissement évalué à 2 905 000 € HT. Il est à préciser que cette solution entraîne un nombre important de contraintes d'exploitation pouvant avoir un impact sur la qualité du traitement des eaux usées.

A ce coût d'investissement, il est nécessaire d'ajouter un coût d'exploitation sur une durée de 20 ans, permettant ainsi de prendre en compte l'ensemble des dépenses.

Il en ressort que la solution 1 demeure la plus avantageuse d'un point de vue technique et financier. Le planning de la suite de ce projet se décompose ainsi :

- Dépôt du dossier de déclaration loi sur l'eau : début décembre 2023, avec 3 mois d'instruction (sous réserve que le dossier est complet) ;
- Publication du DCE pour début mars 2024 (sous réserve de l'obtention de l'arrêté préfectoral suite au dépôt du dossier loi sur l'eau) ;
- Attribution du marché de travaux : été 2024 ;
- Démarrage travaux : Septembre 2024

Délibération

Vu le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement,

Considérant la nécessité d'agrandir les capacités de traitement de la station d'épuration de Kervoulou à Plouarzel pour couvrir les vingt prochaines années,

Considérant la nécessité de raccorder les communes de Brélès et Plourin à un système d'assainissement collectif,
Considérant l'avis du conseil d'exploitation eau et assainissement du 24 octobre 2023 prenant en compte la mise en œuvre de la solution de construction d'une nouvelle station d'épuration de 9 500 équivalent-habitants,

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser le Président à :

- valider la solution N°1 permettant la construction d'une nouvelle station d'épuration de 9500 équivalent-habitant pour remplacer celle existante et l'avant-projet présenté en pièce jointe ;
- approuver l'inscription de cette opération dans le plan pluriannuel d'investissement du budget de l'assainissement collectif ;
- Solliciter les différentes aides possibles de financement pour la réalisation de ce projet (Agence de l'Eau Loire Bretagne, DETR, DSIL, Département, Région et tout autre organisme).

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

BC2023-11-17 : CONTRAT D'ACHAT DE SURPLUS D'ELECTRICITE RELATIF A LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE DES STEP

Exposé

Pays d'Iroise communauté a mis en service récemment ses trois premiers générateurs solaires (trackers) sur les stations d'épuration de Kervoulou à Plouarzel et de Moulin de Tréléon à Milizac Guipronvel.

Par ailleurs, dans le cadre des études sur ces deux sites, le niveau d'autoconsommation avait été estimé à 80% de la production des trackers.

La législation permet désormais de revendre le surplus et de l'injecter dans le réseau public.

Aussi, la société BCM Energie SAS propose, dans ce cadre, une offre commerciale de rachat d'un montant de 8,5 c€/kwh, contrat établi sur une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

Cette contractualisation permettrait de valoriser 69 000 Kwh annuel, soit une recette escomptée de 5 865 € /an.

Pour information et à titre indicatif, cette proposition est compétitive au regard des tarifs proposés actuellement par EDF OA (7 centimes du Kwh).

Délibération

Vu l'avis favorable de la commission exécutive du 15 novembre 2023,

Il est proposé au bureau communautaire de valider cette proposition commerciale afin de valoriser cette production en surplus.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

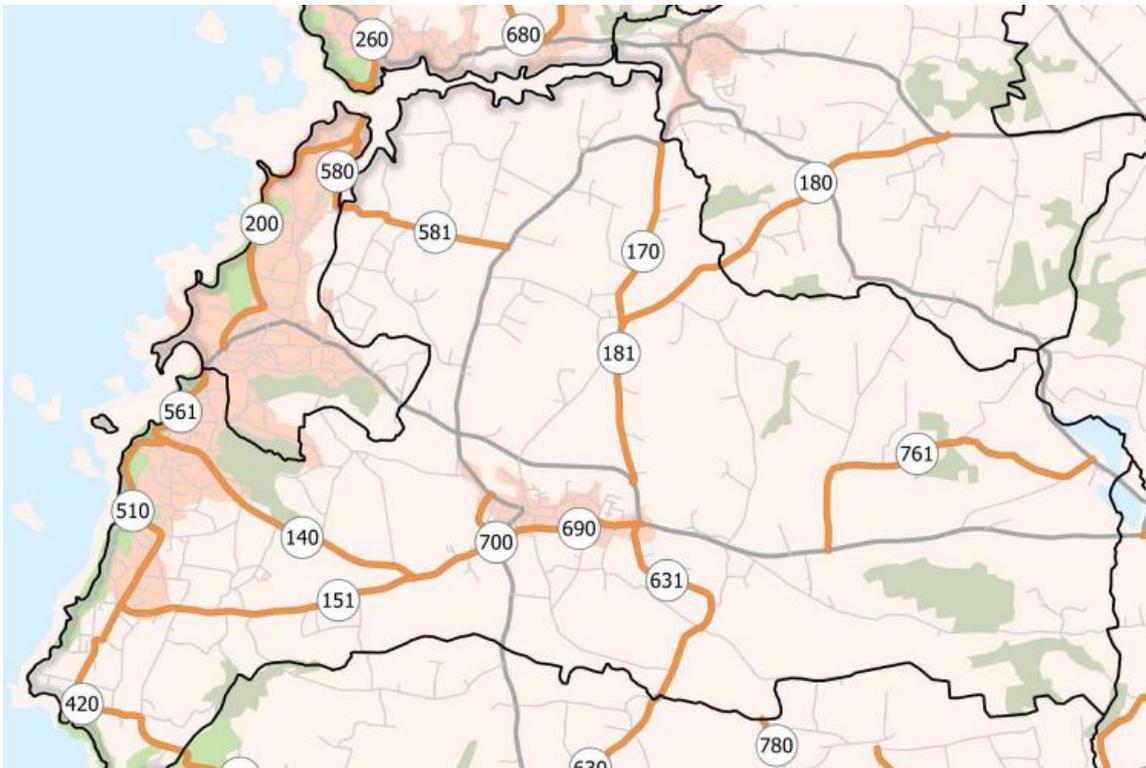
INGENIERIE TERRITORIALE

BC2023-11-18 : AIDE COMMUNAUTAIRE - PLOUARZEL - VOIRIE COMMUNAUTAIRE - ROUTE DE KERANGUENE

Exposé

Par délibération du 17 décembre 2014, le conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise a adopté la modification des statuts portant sur l'intégration dans le réseau de voirie communautaire des axes structurants de son territoire.

La route dite de Kéranguéné en tant qu'itinéraire de liaison entre les communes de Plouarzel et Ploumoguier est inscrite au schéma communautaire (repère 631).



Conformément aux dispositions adoptées par le conseil de la communauté du 17 décembre 2014, son intégration dans le domaine communautaire suppose des travaux de remise en état préalable. Les travaux éligibles aux aides de la communauté peuvent faire l'objet d'un fonds de concours à hauteur de 20 % du montant hors taxes.

La remise en état de la route de Keranguéné consiste en la réalisation d'un revêtement en béton bitumineux 0/10 après élargissement de la bande de roulement.

Le montant des travaux éligibles relatifs à la remise en état de la voirie est de 72 350,80 € HT. Ils peuvent bénéficier d'un fonds de concours de 20 % soit 14 470,16 € HT.

Délibération

Il est demandé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Plouarzel d'un fonds de concours de 14 470,16 € pour les travaux de remise en état de la route de Kéranguéné.

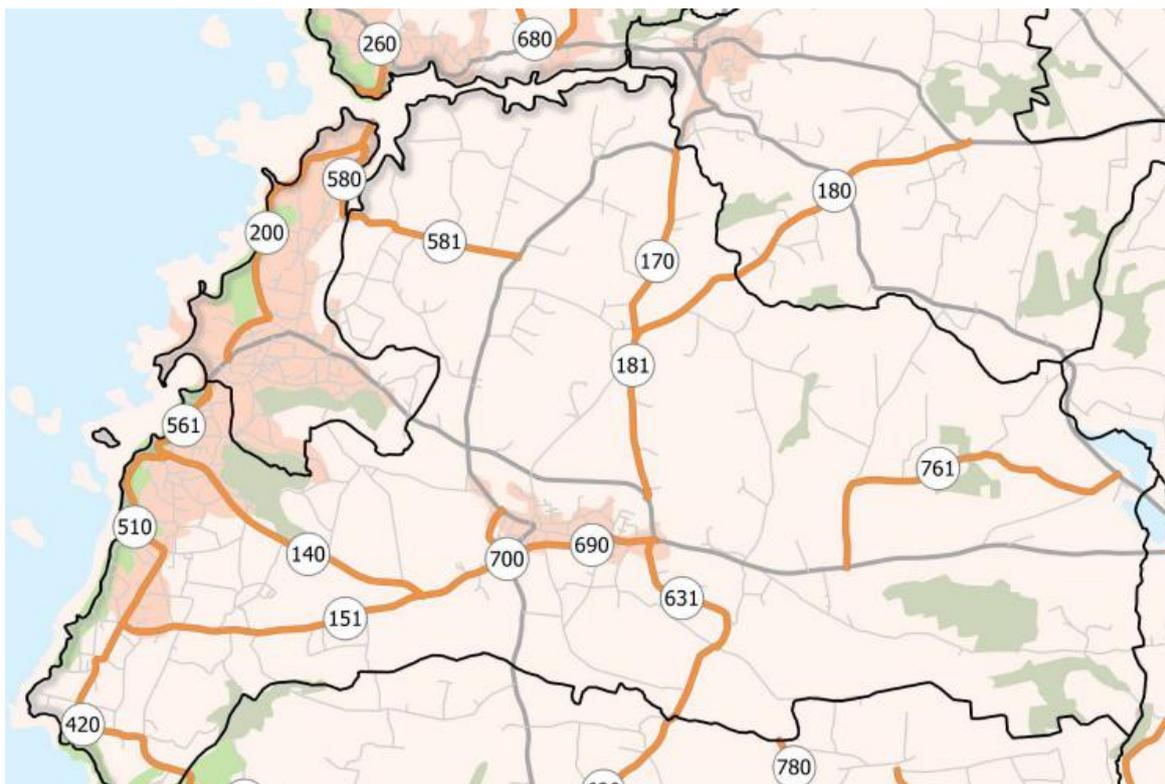
DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

BC2023-11-19 : AIDE COMMUNAUTAIRE - PLOUARZEL - VOIRIE COMMUNAUTAIRE - ROUTE DE PORSTEVIGNE

Exposé

Par délibération du 17 décembre 2014, le conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise a adopté la modification des statuts portant sur l'intégration dans le réseau de voirie communautaire des axes structurants de son territoire.

La route dite de Portseigné en tant qu'itinéraire de liaison côtière entre Ploumoguier-Plouarzel-Lampaul est inscrite au schéma communautaire (repère 510).



Conformément aux dispositions adoptées par le conseil communautaire du 17/12/2014, son intégration dans le domaine communautaire suppose des travaux de remise en état préalable. Les travaux éligibles aux aides de la communauté peuvent faire l'objet d'un fonds de concours à hauteur de 20 % du montant hors taxes.

La remise en état de la route de Porssévigne consiste en la réalisation d'un revêtement double gravillonnage 2/4 - 6/10 au bitume fluxé avec un renforcement préalable de la partie basse en béton bitumineux 0/10.

Le montant des travaux éligibles relatifs à la remise en état de la voirie est de € HT. Ils peuvent bénéficier d'un fonds de concours de 20 % soit € HT.

Délibération

Il est demandé aux membres du bureau communautaire de se prononcer sur l'attribution à la commune de Plouarzel d'un fonds de concours de 3 313,60 € pour les travaux de remise en état de la route de Porstévigné.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

BC2023-11-20 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024 PORTANT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DU CENOTAPHE A LA POINTE SAINT MATHIEU

Exposé

Contexte :

Le site de la Pointe Saint Mathieu est un lieu emblématique qui accueille, sur un espace tout à la fois restreint et grandiose, un patrimoine bâti polymorphique, où se mêlent étroitement Passé et Présent, Mémoires et Technologies, Histoire et Paysage, Terre et Mer. La Pointe est baignée par les eaux de la Mer d'Iroise, balayée par les embruns du Ponant et lorsque le soleil s'en mêle, le charme et la fougue du lieu s'expriment pleinement.

Le site est également stratégique : Saint Mathieu est situé à proximité de l'entrée dans la rade de Brest, sur une pointe rocheuse habitée depuis des siècles. La stratégie liée aux lieux est autant navigationnelle que militaire, à la fois signal et vigie, se traduisant par la construction d'une tour à feu médiévale, remplacée par un phare modernisé au fil du temps, et d'un sémaphore.

Les éléments du site ont doucement mais régulièrement évolué au cours des siècles, tout en conservant des éléments de patrimoines très anciens : les enclos de l'ancien monastère du 6ème siècle sont toujours debout, l'ancien fortin construit en 1854 a été transformé en cénotaphe, les espaces naturels grandioses sont en partie protégés, le chemin de douanier est labellisé GR34, la chapelle Notre Dame de Grâce est encore sacralisée. A proximité, un musée 39/45 a été implanté dans un ancien poste de commandement allemand, entouré de nombreux blockhaus.

Ainsi avec le phare, le sémaphore et l'abbaye, la pointe Saint Mathieu recèle sur un même lieu des richesses très diverses, appréciées chaque année par plus de 200 000 visiteurs.

Toutes ces richesses ont amené l'État à étudier le classement du site de la Pointe St Mathieu. Ce projet, porté par la Préfecture du Finistère et la DREAL, est un aspect contextuel important à prendre en compte, car il doit permettre d'élever le site de la Pointe Saint-Mathieu au rang de patrimoine paysager emblématique de niveau national, d'assurer la pérennisation de la qualité paysagère des lieux et sa valorisation, tout en restant un site évolutif et vivant.

En 2021, Pays d'Iroise Communauté a engagé des travaux de réhabilitation du Cénotaphe aux marins. Des travaux en lien avec les circulations, sorties de secours, gestion des infiltrations et jointoyage et remise en état de la scénographie ont été réalisés courant 2022 et sont en cours de réception. Le lieu

est de nouveau ouvert au public, et accueille les visiteurs anonymes et les cérémonies de Mémoire en lien avec l'association Aux Marins et la Marine.

Parallèlement, l'ensemble du site de la Pointe St Mathieu a fait l'objet d'une étude de programmation globale, ayant pour but de construire une harmonie permettant de conforter l'identité globale du lieu tout en maintenant un site vivant et une ambiance singulière révélant son histoire et sa mémoire. Une mise en scène coordonnant et optimisant ces différentes énergies est nécessaire pour ce site emblématique qui a donné son nom au Finistère.

Il semble donc important de démarrer ces travaux de valorisation du site par l'aménagement des abords du Cénotaphe, en cohérence avec les travaux sur le bâtiment et le schéma de mise en valeur de la Pointe.

Description de l'opération :

Dans la zone située aux abords du cénotaphe (cf. cadre rouge schéma joint), les intentions d'aménagement sont les suivantes :

- Mettre en scène le cénotaphe et les paysages,
- Rendre accessible le site à tous,
- Restaurer le patrimoine bâti vernaculaire.

Estimatif financier détaillé de l'opération :

Mission de maîtrise d'œuvre	38 000.00€
Terrassements généraux et voirie Aménagement paysager et plantations Éléments de scénographie	390 000.00€
Somme à valoir pour divers et imprévus	22 000.00€
Total HT	450 000.00€

Délibération

Considérant la procédure de classement du site,
Considérant l'étude d'ensemble d'aménagement du site de la pointe Saint Mathieu,
Considérant l'enjeu de valorisation du site dans le cadre d'une opération pluriannuelle,

Il est proposé au bureau communautaire

- de solliciter un soutien de l'État au titre de la DETR à hauteur de 30 % du coût HT des dépenses,
- de solliciter un financement auprès de tout autre financeur potentiel dont le Département, la Région, l'Europe.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

URBANISME / AMENAGEMENT

BC2023-11-23 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024 POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL POUR L'OPÉRATION HABITAT JEUNES / OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Exposé

Descriptif du projet :

Chaque année des dizaines d'emplois saisonniers restent non pourvus, en particulier dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, de l'agriculture, des loisirs et des services à la personne. En cause, une situation tendue, en particulier sur le littoral où peu de logements sont disponibles.

A l'occasion de l'élaboration du Projet de Territoire et de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), les acteurs ont fait ressortir cette problématique d'accès au logement pour les jeunes travailleurs (saisonniers, apprentis, jeunes accédant à l'emploi), le parc de logements accessibles étant inférieur aux besoins. La crise sanitaire a amplifié les difficultés des jeunes à se loger. Une offre adaptée permet de loger, à proximité de leur école ou de leur emploi, les jeunes et les étudiants à faibles ressources et renforce l'attractivité des territoires.

La Communauté de communes a engagé une démarche afin de développer une offre de logements à destination d'un public spécifique « jeunes ». Pour alimenter les réflexions, une étude d'opportunité et de besoins sur la question des logements des saisonniers et des jeunes actifs a été réalisée en associant étroitement les élus, les partenaires et les professionnels du territoire. Confiée à l'Union Régionale de l'Habitat Jeunes (URHAJ), cette étude avait pour objectif de proposer et d'analyser différents dispositifs innovants adaptés aux besoins d'une population entre 16 et 30 ans (salariés, en recherche d'emploi, en formation, en apprentissage). Il s'agissait aussi de quantifier et de qualifier les besoins en logements de personnel, la typologie de logements attendus, la ou les implantations géographiques... Cette étude a permis d'identifier le besoin d'environ 45/50 logements (40 T1 – 5 T2) à répartir sur le territoire dans une logique de maillage territorial et d'équilibre géographique. En effet, ce type de structures doit se situer à proximité des pôles d'activités économiques et être facilement accessible pour répondre au mieux aux besoins des jeunes et des entreprises.

Le premier programme porterait sur un projet sur la commune de Plouarzel afin de répondre à cet enjeu de l'habitat jeunes mais aussi au besoin de repositionner un bureau d'information touristique de l'office de tourisme communautaire, actuellement situé dans un bâtiment mal adapté aux besoins de ce dernier.

L'opération consisterait en la réhabilitation d'une friche urbaine (ancienne école) afin de disposer :

- En rez-de-chaussée d'un espace adapté pour accueillir les services du Bureau d'Information Touristique de Plouarzel (accueil, bureaux, salle de réunion, local de stockage) ;
- Sur les niveaux R+1 et R+2, de logements de petite taille pour héberger des jeunes travailleurs ;
- Sur le niveau R+1, d'un espace de coworking d'environ 20 m², mutualisé pour répondre aux besoins de professionnels indépendants mais aussi à ceux des occupants du bâtiment dans une logique de mutualisation ;
- sur la parcelle, un espace complémentaire sera créé à destination des locataires : espace commun, laverie, lieu de convivialité, ...).

L'aménagement des espaces extérieurs nécessaires au projet verra également à intégrer les objectifs d'un développement durable (mobilités douces, infiltration des eaux de pluie, etc.).

L'objectif principal de cette opération est double :

- accueillir des jeunes en cours d'insertion sociale ou professionnelle en leur offrant une résidence adaptée à leurs besoins et en leur dispensant une palette de services complémentaires. Cette offre de logements aura donc vocation à héberger des jeunes de 16 à 30 ans en situation d'emploi ou de recherche d'emploi effective, en formation ou en apprentissage, des étudiants, des jeunes suivis par les services sociaux.
- aménager un office de tourisme en rez-de-chaussée afin d'offrir un espace accessible, clair aux visiteurs mais aussi fonctionnel pour les équipes.

Compte tenu des surfaces et de la configuration du bâti existant, il existe un potentiel de 9/10 logements de type T1 et T1 bis (voir la possibilité de proposer 1 ou 2 logements de plus grande taille de type T2). La surface utile en rez-de-chaussée pour l'office de tourisme avoisinera les 150 mètres carrés.

Tous les logements seront meublés (lit double, chevet, table, chaises, placard/penderie) et équipés d'une kitchenette avec plaques à induction et réfrigérateur/congélateur, de prises réseaux et d'un bloc sanitaire (douche et WC). D'autres espaces seront aménagés afin de pouvoir proposer un lieu de convivialité, un local de stockage pour les vélos, une buanderie, etc...

Aussi, il est à noter qu'un travail a été initié avec l'association l'AILES, basée sur Brest et qui gère des structures d'habitats jeunes depuis de nombreuses années, afin de pouvoir proposer un volet accompagnement socio-éducatif pour les jeunes qui en exprimeraient le besoin. Pour cela, un projet de vie sociale sera à établir afin de définir les modalités de mise en œuvre de cet accompagnement qui devra s'adapter à la réalisation des besoins et des capacités financières des occupants.

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet (en € HT)		Recettes (en €)		
Etude préalable : levé topo, étude géotechnique	15 000,00	État	312 000,00	20 %
Maitrise d'œuvre	100 000,00	Région - BVEB	200 000,00	13%
Missions annexes : coordination SPS, contrôle technique...	15 000,00	Région (autre fond)		
Travaux	1 150 000,00	Département :	100 000,00	6%
Aménagement extérieurs	200 000,00	EPCI (fonds de concours) :		
Equipements et mobiliers	80 000,00	Autres : CAF, Action logement,...	200 000,00	13%
		Autofinancement :	748 000,00	48%
TOTAL :	1 560 000,00	TOTAL :	1 560 000,00	100 %

Précisions sur la partie dédiée à l'Office de tourisme :

Compétente en matière de « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de communes a fait le choix de mailler son territoire de lieux d'accueils et d'informations touristiques animés par l'Office de tourisme communautaire « Iroise Bretagne ».

Actuellement, il existe 5 Bureaux d'Informations Touristiques (Saint-Renan, Plougonvelin, Ploudal-mézeau, Le Conquet et Plouarzel) qui constituent des antennes, des bureaux décentralisés de l'Office de tourisme dont le rôle porte essentiellement sur l'accueil et l'information des visiteurs.

Ces Bureaux d'Informations Touristiques s'intègrent dans un schéma d'accueil qui a été établi en cohérence avec les flux touristiques. Cette démarche, initiée au moment de la prise de compétence, a permis de réfléchir à la pertinence de l'ouverture de lieux d'accueil, en vue de maintenir une proximité et un maillage de l'accueil dans le territoire. En complément de ces lieux fixes, il existe un service mobile qui, durant la saison estivale, va à la rencontre des visiteurs sur des spots touristiques incontournables du territoire ou à l'occasion de manifestations, de fêtes locales.

La réponse apportée aux besoins identifiés au niveau du Bureau d'Information Touristique de Plouarzel permettra d'améliorer le confort des salariés et d'offrir des espaces plus fonctionnels et adaptés à l'accueil des visiteurs.

A ce stade du projet, le coût de l'aménagement du local de l'office de tourisme et des espaces extérieurs est évalué à environ 500 000€.

Délibération

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH),
Vu les Statuts de la Communauté de communes,
Vu le Projet de Territoire et le PCAET de la Communauté de communes,
Vu le Projet Social de Territoire,

Considérant le besoin de créer un nouvel espace accueil pour l'office de tourisme localisé à Plouarzel,
Considérant l'enjeu de favoriser le développement d'une offre de logements diversifiée et de répondre aux besoins des logements des publics jeunes,

Considérant l'enjeu de privilégier les opérations en renouvellement urbain afin de limiter la consommation foncière et de renforcer l'attractivité des centralités communales,

Considérant la circulaire préfectorale en date du 23 octobre 2023 précisant les modalités d'attribution de la DETR 2024,

Il est proposé de :

- approuver la réalisation du projet présenté ci-dessus,
- approuver le plan de financement exposé,
- autoriser le Président à solliciter une subvention État au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement et de tout autre organisme ou collectivité.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE